

# REGISTRE D'ELEVAGE APICOLE

Année(s): \_\_\_\_\_

## Ce registre appartient à:

Nom :

Prénom :

Adresse :

Boîte postale :

Tél :

Mail :

N° d'inscription CAPL :

N° Tahiti :





## Adresses utiles

### **Direction de l'agriculture :**

Adresse : 500 rue Tuterai tāne, route de l'hippodrome à Pīra'e –  
BP 100, 98 713 Pape'ete  
Téléphone : Standard : 40 428 144 – Fax : 40 420 831  
Mail : secretariat@rural.gov.pf

### **Service de la biosécurité :**

Adresse : Route de l'Hippodrome, Pirae  
BP 9575, 98715 Papeete CMP  
Téléphone : 40 540 100  
Mail : secretariat@biosecurite.gov.pf

### **Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire :**

Adresse : Rue Tuterai Tane, route de l'hippodrome Pirae  
TAHITI 98716 - BP 53 83  
Téléphone : 40 502 690  
Mail : secretariat@capl.pf

### **Associations :**

Apis Porinetia (Apiculteurs Professionnels Indépendants et Solidaires)  
Téléphone : 89 746 333  
Mail : apis.porinetia@gmail.com

## **Pourquoi utiliser un registre d'élevage ?**

Ce document permet à l'apiculteur de synthétiser toutes les informations relatives à son exploitation apicole, dans un document unique.

On y trouve les coordonnées des principaux acteurs de la filière, afin de pouvoir transmettre les informations réglementaires, telles que la déclaration de rucher (DAG), renouvellement de sa carte agricole (CAPL), ou adhésions (Apis Porinetia).

Figurent également dans le registre d'élevage, toutes les données de gestion de vos ruchers et de vos ruches dans le temps. Celles-ci sont importantes pour pouvoir localiser les sites que vous exploitez et mentionne précisément les soins que vous avez apporté à vos colonies.

Il vous permettra de savoir à quelle date et quels types de traitement ou de nourrissage ont été réalisés au cours de la saison. Ainsi il contribuera à une analyse plus fine des effets de vos actions, vous permettra de les adapter au fil des saisons et d'améliorer ainsi les caractéristiques générales de votre exploitation.

## **Ce document est il obligatoire pour les apiculteurs ?**

La réglementation en Polynésie française n'impose pas la tenue de ce document. Cependant il est déjà imposé dans beaucoup d'autres filières d'élevages, et constitue un support de gestion et de traçabilité essentiel, en particulier pour les apiculteurs professionnels. Par ailleurs, il est rendu obligatoire depuis 2016 pour tous les membres professionnels de l'association Apis Porinetia.




[www.apis-porinetia.com](http://www.apis-porinetia.com)

[apis.porinetia@gmail.com](mailto:apis.porinetia@gmail.com)

Année .....

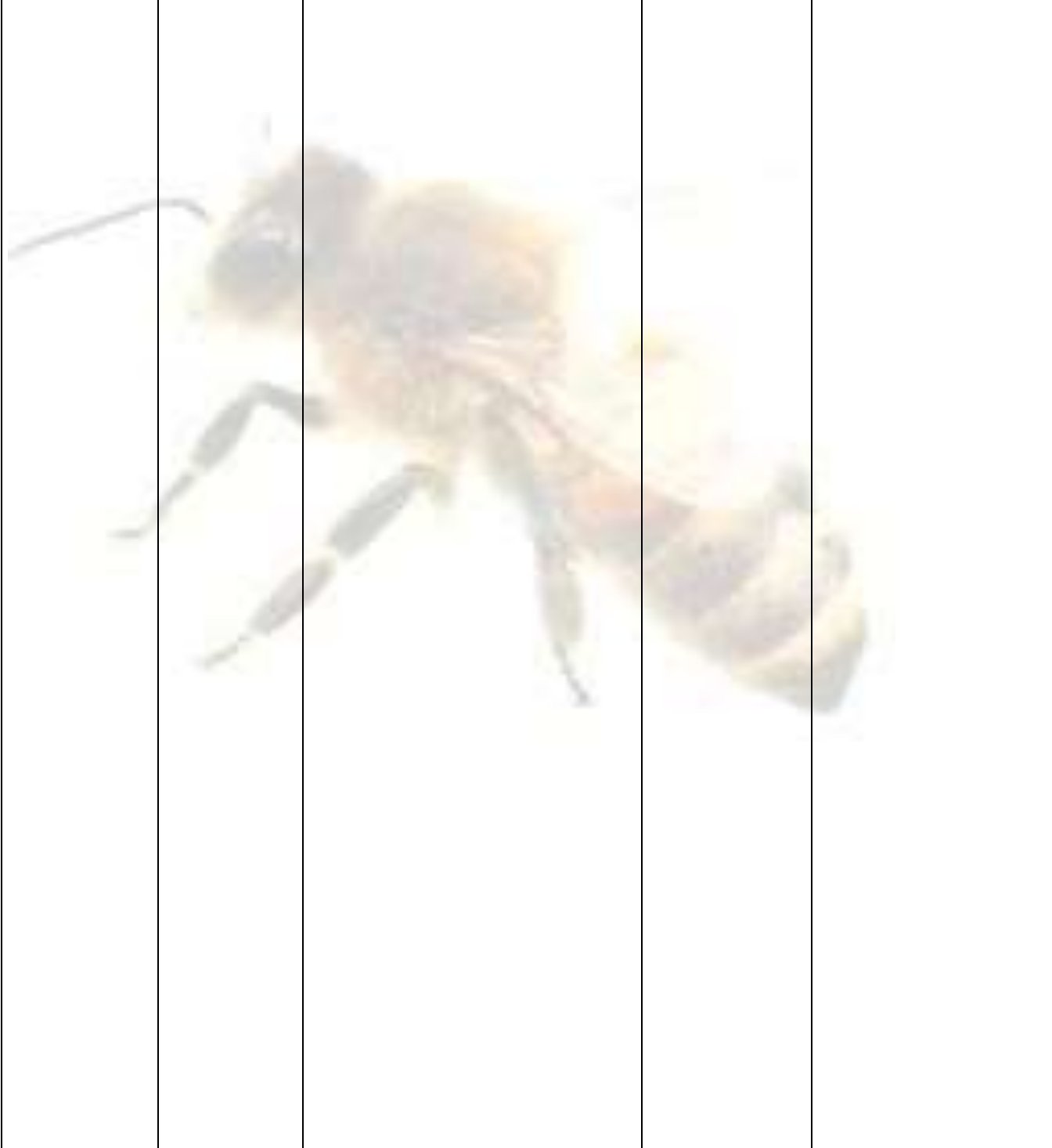
**Des mouvements de ruches**

Rucher n°	Date	Nombre de ruches	De	à
				



# Fiche n°1 - Données soins et nourrissements

## 1. Suivi sanitaire des ruchers

Rucher n°	Date	Symptômes constatés	Par	Analyses demandées
				



# Observation de l'agent sanitaire ou vétérinaire


Année .....

Nom : .....	Date : .....
<u>Observation :</u>	
..... ..... ..... ..... ..... .....	
Signature :	
Nom : .....	Date : .....
<u>Observation :</u>	
..... ..... ..... ..... ..... .....	
Signature :	
Nom : .....	Date : .....
<u>Observation :</u>	
..... ..... ..... ..... ..... .....	
Signature :	




Année .....

**Entretien des ruchers et évolution du cheptel dans le temps**

Rucher n°	Nombre de ruches	Date	Observations	Travaux à prévoir
				


Année .....

**Entretien des ruchers et évolution du cheptel dans le temps**

Rucher n°	Nombre de ruches	Date	Observations	Travaux à prévoir
				

Année .....

**Entretien des ruchers et évolution du cheptel dans le temps**

Rucher n°	Nombre de ruches	Date	Observations	Travaux à prévoir
				

Année .....

**Entretien des ruchers et évolution du cheptel dans le temps**

Rucher n°	Nombre de ruches	Date	Observations	Travaux à prévoir

Année .....

**Entretien des ruchers et évolution du cheptel dans le temps**

Rucher n°	Nombre de ruches	Date	Observations	Travaux à prévoir



Année .....

**Entretien des ruchers et évolution du cheptel dans le temps**

Rucher n°	Nombre de ruches	Date	Observations	Travaux à prévoir

Ce document vous est proposé par l'association **Apis Porinetia**,  
avec le concours de la **Direction de l'Agriculture de  
Polynésie Française**



**Edition 2020**